

« MAUDITE SOIT LA GUERRE »

TRIBUNE LIBRE DE LA FÉDÉRATION DE LA LIBRE PENSÉE DE LA CREUSE

11 Novembre 1988

Le 11 novembre, les Libres Penseurs de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze se sont rassemblés au pied du monument aux morts de la commune de Gentioux pour commémorer le 70^e anniversaire de l'armistie de 1918.

« Diable !, vont se dire avec raison les militants antimilitaristes que sont tous les libres penseurs. Nos camarades du Limousin auraient-ils succombé aux sirènes de l'union nationale qui, en 1914 devaient jeter les uns contre les autres, tous les peuples européens dans le plus horrible des bains de sang et qui aujourd'hui appellent les français à oublier leurs divisions pour : astuire l'Europe ? »

Rassurons-les tout de suite, c'est bien sur le terrain de l'antimilitarisme que se situait notre démarche ; qu'on en juge : le monument aux morts de cette petite commune du sud de la Creuse est probablement en France le seul qui condamne la guerre de manière explicite. On y voit la statue en bronze d'un jeune orphelin d'origine populaire en blouse et sabots traditionnels, brandissant le poing, le regard fixé sur une phrase gravée dans le granit et qui résonne comme un coup de tonnerre : « *Maudite soit la guerre !* » Ce poing levé et cette condamnation de la boucherie impérialiste sont le gage que notre place de Libres Penseurs était bien à Gentioux en ce jour anniversaire. D'ailleurs les tenants de l'ordre en place ne s'y sont pas trompés eux qui depuis 1922 ont toujours refusé d'inaugurer officiellement ce monument sacrilège. Nous autres Libres Penseurs du Limousin sommes fiers de le posséder, il fait partie de notre patrimoine, il est la propriété de tous les antimilitaristes, de tous ceux qui se battent pour la paix et le rejet des libertés. Alors messieurs les représentants des autorités et autres corps constitués, messieurs les marchands de canons, vous qui depuis quelques temps évoquez une possible réhabilitation nous vous le disons tout net : ce monument n'a rien à faire de votre reconnaissance, il ne vous concerne pas, bien au contraire il vous montre du doigt et vous accuse.

A l'issue de la cérémonie nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table. Nous y avons notamment discuté de « *L'Appel de Strasbourg* » lancé par des laïques de tous horizons réclamant le respect des lois de 1905 et l'abrogation du statut concordataire d'Alsace-Moselle. En ces temps où les responsables politiques de la République reçoivent le pape symbole du cléricisme au service de l'impérialisme et le futur roi d'Angleterre représentant d'un système politique que ce peuple français a rangé au musée de l'histoire, cet appel nous est apparu d'une brûlante actualité. Nous avons donc décidé de le diffuser largement autour de nous.

Pour conclure par une anecdote je citerai un fait qui nous a permis de mesurer une nouvelle fois les limites de la liberté d'expression dans la patrie de la déclaration des droits de l'homme. Une équipe de reporters d'Antenne 2 (A2) était présente au moment de la cérémonie pour réaliser un reportage sur le monument à la demande du maire. Comme nous étions présents et cela en accord avec le maire, ces messieurs ont donc filmé la cérémonie de la Libre Pensée au même titre que la cérémonie officielle : dépôt de gerbe avec bandeau « Libre Pensée », discours de notre président, interview du secrétaire. Tout cela devait donc être diffusé sur A2 le lendemain, 12 novembre à 13 h 15 dans « *L'Assiette Anglaise* ». Tous les Libres-Penseurs de la région s'étant passé le mot avaient les yeux rivés sur leur poste à l'heure prévue. C'est avec indignation mais sans véritable surprise que nous avons alors pu constater que les ciseaux de la censure parisienne avaient fait disparaître toute présence de la Libre Pensée : point de gerbe, point de discours, point d'interview, mais aussi disparition de notre délégation (une vingtaine de camarades avec drapeau Libre Pensée et insignes). Cette conception de la liberté d'expression qui consiste à falsifier un fait pour satisfaire aux exigences du maître n'est pas sans nous rappeler d'autres temps en d'autres lieux.

Le secrétaire
R. Paraye

Un lecteur nous communique :

DIJON

Les lois de décentralisation font partie de l'arsenal anti-laïque construit depuis 30 ans.

Ainsi, les uns après les autres les conseils régionaux investissent des fonds publics dans les établissements privés. Il faut rappeler qu'aucune loi n'oblige les régions à faire de tels investissements, la manœuvre est donc claire : reconnaître un caractère de service public à l'enseignement privé.

Lorsqu'une région aura participé à la construction d'un lycée catholique, il ne sera plus question qu'elle construise un lycée public laïque dans le même secteur. Lors du C.A.E.N. (1) de Dijon, fin octobre, un représentant des personnels a demandé dans une motion que le conseil régional de Bourgogne n'investisse pas dans le privé.

FO et la FCPE ont voté pour la motion. L'UDF-RPR-CNPF-CFTC-PEEP votèrent contre. La CFDT et le PS, ouverture oblige dans la région de M. Soisson ont préféré s'abstenir. La FEN a invoqué le caractère national du problème et l'incompétence du C.A.E.N. en cette matière avec le PCF ils ont refusé de voter.

Faux laïques, mais vrais jésuites, ils renieraient presque les lois de décentralisation qu'ils ont largement contribué à mettre en place pour que l'enseignement catholique puisse recevoir la manne des investissements publics.

(1) Conseil académique de l'Education nationale.

Abonnement

Je m'abonne à *Laïcité* »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement annuel 60 F

Soutien 100 F

Adhésion

J'adhère à la FCDL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adhésion annuelle 50 F

Soutien 100 F